

Compte rendu de la séance plénière du Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) du 12 novembre 2018 : la version 2018 du rapport annuel sur l'état de la Fonction publique place le gouvernement face à ses contradictions !

Présidée par le secrétaire d'État Olivier Dussopt entouré de sa directrice adjointe de cabinet et du directeur général de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP), cette séance plénière portait sur 5 projets de textes et la présentation du rapport annuel sur l'état de la Fonction publique.

10 amendements et 1 vœu ont été déposés par les organisations syndicales sur l'ensemble de ces textes.

Aucun amendement n'était porté par la FA-FP qui était représentée par Éric Labourdette, Pascal Kessler, Amar Ammour et Bruno Collignon.
Concernant les amendements présentés au cours de cette séance, la FA-FP s'est positionnée selon l'intérêt des personnels et du service public.

1 - Projet d'ordonnance portant simplification des dispositifs de reconversion dans la Fonction publique civile, des militaires et des anciens militaires

Aucun amendement n'a été déposé sur ce projet.

La FA-FP a émis un avis favorable sur ce texte.

2 - Projet de décret portant application de l'ordonnance relative à la simplification des dispositifs de reconversion dans la Fonction publique civile, des militaires et des anciens militaires.

2 amendements visant à clarifier certaines dispositions du projet du texte ont été présentés, aucun n'a été retenu par le gouvernement.

La FA-FP a émis un avis favorable sur ce texte.

Sur ces deux textes, la position de la FA-FP s'inscrit dans notre volonté d'intégrer pleinement les militaires dans les dispositions prévues par le statut de la Fonction publique, notamment en matière de droit syndical (possibilité pour le personnel militaire de se syndiquer conformément aux décisions de la Cour de justice de l'Union européenne) et de mobilité au sein des trois versants.

3 - Projet de décret modifiant les conditions de placement en disponibilité (pris en application de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel)

7 amendements ont été déposés par les organisations syndicales visant à améliorer le texte et à faciliter sa mise en œuvre. Le gouvernement a lui-même déposé 8 amendements. Ces derniers amendements n'ont fait l'objet d'aucun débat.

Aucun des 7 amendements déposés n'ayant été retenu en l'état par le gouvernement, la FA-FP s'est abstenu sur ce texte.

4 - Projet de décret permettant aux agents publics civils le don de jours de repos à des agents publics civils contractuels ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve opérationnelle

1 amendement a été déposé visant à rendre obligatoire l'abondement par l'employeur des dons de jours dans les mêmes proportions que ceux effectués par les agent.e.s, amendement refusé par le gouvernement.

La FA-FP s'est également abstenu sur ce texte, comme ce fut le cas sur une texte similaire le 17 juillet dernier.

5 - Projet de décret modifiant le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la Fonction publique

Ce texte a fait l'objet d'un vœu en vue d'obtenir son retrait, en cohérence avec les dispositions du projet de protocole d'accord sur l'Égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.

L'ensemble des organisations syndicales a soutenu ce vœu, par ailleurs refusé par le gouvernement.

En conséquence, la FA-FP s'est positionnée défavorablement sur ce texte.

La FA-FP regrette qu'au final ce texte n'ait pas recueilli un avis défavorable unanime de l'ensemble des organisations syndicales.

Enfin, le dernier point inscrit à l'ordre du jour concernait la version 2018 du rapport annuel sur l'état de la Fonction publique.

Après avoir insisté sur la qualité de ce rapport qui représente pour la FA-FP une source de données statistiques exceptionnelle pour la Fonction publique, nous sommes revenus sur les éléments de ce rapport qui confirmait les contradictions gouvernementales en matière de temps de travail, de pouvoir d'achat, de rémunération, de gestion de l'absentéisme (jour de carence) ou d'emploi des contractuel.le.s.

Nous avons également insisté pour que les données de Mayotte soient intégrées dans les statistiques nationales.

Un communiqué spécifique à la version 2018 définitive du rapport annuel sera diffusé au cours de cette semaine.

**Autonome, progressiste, solidaire,
à la FA un autre syndicalisme est possible !**